

Fiche Métier

ANIMATEUR·TRICE AGRICOLE DE BASSIN VERSANT

COMPÉTENCES

Savoirs

- Connaissances approfondies en agronomie générale
- Connaissances du milieu socio-professionnel agricole
- Notions de montage et de conduite de projets

Capacités

(savoir-faire et savoir-être)

- Argumenter
- Fédérer des acteurs
- Conduire des réunions
- S'exprimer en public
- Adaptabilité à différents publics
- Aisance relationnelle
- Disponibilité à l'évolution du métier

ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Localisation

- Chambres d'agriculture, éventuellement les syndicats d'eau
- Emplois actuellement dans l'Ouest de la France

Conditions de travail

1/3 du temps hors bureau

MISSION

Mobiliser et accompagner les agriculteurs d'un bassin versant dans l'évolution de leurs pratiques agricoles, pour la reconquête de la qualité des eaux brutes

ACTIVITÉS

- Organiser les concertations avec les professionnels concernés en vue d'élaborer et proposer un programme d'actions agricoles
- Établir le budget correspondant
- Contribuer au pilotage du diagnostic initial agri-environnemental du bassin versant (milieu naturel, pratiques agricoles, étude socio-économique...)
- Recueillir les données correspondant aux indicateurs définis et coordonner des enquêtes pour faire un bilan des actions et un état de l'évolution des pratiques agricoles
- Rédiger des rapports techniques et financiers sur l'ensemble des actions réalisées pendant l'année et les présenter aux partenaires
- Assurer une veille sur les pratiques agricoles et la réglementation en matière d'environnement
- Communiquer auprès du grand public (presse et bulletins locaux, organiser des portes ouvertes dans les exploitations, des soirées débats...)
- Organiser la concertation entre les agriculteurs et d'autres catégories socio-professionnelles sur des points spécifiques

■ ACTIONS COLLECTIVES AUPRÈS DES AGRICULTEURS (OBJECTIF : SENSIBILISER ET MOBILISER LES AGRICULTEURS)

- Informer l'ensemble des prescripteurs¹ et agriculteurs sur les adaptations de pratiques, la réglementation et les actions menées
- Organiser des interventions techniques (démonstrations, formations, actions...)
- Concevoir et alimenter des supports de communication pour les agriculteurs et les prescripteurs (bulletin de liaison, flash infos, annonce de démonstrations dans la presse locale, panneaux...)

■ ACTIONS INDIVIDUELLES AUPRÈS DES AGRICULTEURS DANS LES SOUS-BASSINS VERSANTS PRIORITAIRES

- Réaliser un diagnostic initial des exploitations du sous-bassin (effluents, phytosanitaires, odeurs, pratiques ayant un impact sur l'environnement,...)
- Inciter les agriculteurs à recourir au conseil en agronomie et les accompagner dans cette démarche
- Assurer avec le coordonnateur général du bassin versant le relais entre les agriculteurs et les élus locaux

(¹ Prescripteurs : l'ensemble des techniciens-conseillers intervenant sur les exploitations agricoles)